



Haut comité pour la transparence et l'information

sur la sécurité nucléaire

Séance plénière du 16 juin 2020

Compte rendu de réunion

Version finale

Date de la réunion : 16/06/2020

La séance sous visioconférence est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Christine NOIVILLE.

Christine NOIVILLE annonce l'ordre du jour de cette réunion plénière qui permettra notamment de rendre compte des travaux des groupes de travail poursuivis pendant le confinement.

Elisabeth BLATON présente, dans le cadre des points d'actualité sur le fonctionnement du Haut comité, les nouveaux membres de l'instance, nommés par arrêté du 18 mai 2020. Guy KANTOR représente la Ligue nationale contre le cancer en remplacement de Simon SCHRAUB et Jean-François BOSSET a été nommé suppléant. En qualité de représentant des personnes responsables d'activités nucléaires, Rudy OPERON représente l'association Ressources en tant que suppléant de Jean-Paul FOUCHER. Sébastien FARIN représente l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs. Laurence PIKETTY représente le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et est nommée suppléante de François JACQ. Pour les organisations syndicales, Aurélie FRIONNET représente la CFE-CGC et remplace Alexandre GRILLAT, Roberto MIGUEZ représente la CGT et est le suppléant de Michel LALLIER. Ont été également nommés membres du Haut comité, Bernard DOROSZCZUK pour l'Autorité de sûreté nucléaire, son suppléant est Philippe CHAUMET-RIFFAUD, ainsi qu'Alain THIRION de la DGSCGC (ministère de l'Intérieur), son suppléant est Martin CHASLUS.

Cet arrêté de renouvellement de membres sera le dernier pris sous la deuxième mandature du Haut comité qui s'achèvera le 24 février 2021. La troisième mandature est en préparation, elle débutera en 2021 pour 6 ans.

I. Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 22 janvier 2020

Elisabeth BLATON a intégré les modifications demandées. Des observations complémentaires pourront être prises en compte si elles ne concernent que les propres propos du demandeur.

Le compte rendu de la réunion plénière du 22 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. Travaux du Haut comité en cours

a. Clôture du Groupe de travail (GT) « Déchets TFA », publication le 7 avril 2020 du rapport et de l'avis final du Haut comité sur la gestion des déchets TFA

Christine NOIVILLE précise que le GT est clos depuis le 7 avril dernier et que l'avis et les recommandations du Haut comité sur les perspectives d'évolution de la filière de gestion des déchets très faiblement radioactifs en France a été rendu. Il a fait l'objet d'une large communication qu'elle invite les membres du Haut comité à relayer. Dans son avis, le Haut comité ne retient pas l'option qui consisterait à mettre en œuvre des seuils de libération d'application inconditionnelle et générale à tout type de déchets TFA. Toutefois, la plupart des membres du Haut comité pensent nécessaire une évolution du mode actuel de gestion de ces déchets et par conséquent de la réglementation française qui encadre leur gestion. Le Haut comité formule ainsi plusieurs recommandations pour optimiser la participation du public et la transparence dans le cadre d'une évolution de la réglementation et de sa mise en œuvre. Des projets de textes réglementaires en cours d'écriture au sein du ministère de la transition écologique seront d'ailleurs présentés et soumis pour consultation au Haut comité lors de la prochaine réunion plénière de septembre.

Parmi les autres sujets d'actualité, il convient de signaler la publication le 14 juin 2020 de l'arrêté du 25 mai 2020 accordant dérogation à l'interdiction d'addition de radionucléides énoncée à l'article R. 1333-2 du code de la santé publique pour l'ajout de krypton-85 et de thorium-232 dans certaines lampes à décharge. La dérogation a été accordée pour 5 ans (et non 10 ans comme demandé par les fabricants) considérant que des évolutions technologiques pourraient permettre durant ces cinq prochaines années de développer des procédés d'éclairage alternatifs. Elle se réjouit que le Haut comité ait été entendu sur ce sujet.

Jacky BONNEMAINS est satisfait que l'arrêté soit assorti de précautions incitant fabricants et utilisateurs à trouver d'autres solutions. Il espère que le Haut comité sera consulté dans le cadre de futures dérogations. Enfin, il s'enquiert du projet de voyage d'une délégation du Haut comité à Fukushima.

Christine NOIVILLE répond qu'en raison de la crise sanitaire, le projet de voyage d'une délégation du Haut comité au Japon programmé initialement en juin 2020 est a priori reporté en novembre.

Pierre BARBEY demande si l'arrêté inclut l'obligation pour les fabricants de récupérer les lampes usagées.

Benoît BETTINELLI le confirme.

Christine NOIVILLE propose de partager sur le site une note de présentation de l'arrêté.

b. GT « Concertation Cigéo »

Christine NOIVILLE précise que ce GT, piloté par Jean-Claude DELALONDE, a poursuivi de façon assidue ses travaux pendant le confinement.

- *Présentation du projet de mandat*

Jean-Claude DELALONDE souligne la pluralité d'acteurs engagés dans ce projet. Le groupe de travail s'est réuni à 6 reprises en format plénier pour définir le mandat du groupe de travail, puis formuler des premières recommandations. Elles visent à alimenter les réflexions portant sur les modalités d'association du public relatives au projet Cigéo dont la définition est prévue dans la 5^e édition du PNGMDR (Décision MTES/ASN du 21 février 2020¹).

Le projet de mandat se compose d'une introduction, d'un rappel du contexte, d'une description de la procédure réglementaire d'instruction de la Demande d'autorisation de création (DAC), des objectifs détaillés du groupe de travail et d'un calendrier. Les propositions de recommandations du groupe de travail seront présentées au Haut comité à l'automne 2020.

Jean-Claude DELALONDE indique que le projet de mandat qui lui paraît très complet a recueilli l'unanimité des votes des membres du GT. Des travaux ont déjà été initiés, malgré le confinement. En effet, le GT a commencé à établir un état des lieux sur les différents débats et concertations en lien avec le projet Cigéo (questions abordées, teneur des contributions émises et la manière dont elles sont prises en compte), la nature et le calendrier du projet, le rôle des différentes parties prenantes dans le processus d'instruction de la DAC et celui des parties prenantes représentantes de la société civile impliquées dans les différents débats.

Le projet de mandat du GT « Concertation Cigéo » est approuvé à l'unanimité.

- *Point d'information sur les travaux en cours et les orientations envisagées par le groupe de travail avec la publication en automne 2020 d'un avis intermédiaire du Haut comité*

Christine NOIVILLE indique avoir eu un échange avec les trois garants de la concertation post débat public sur le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) (Marie-Line MEAUX, Isabelle BARTHE et Philippe QUEVREMONT). Lors de cet échange, il a été jugé utile que le Haut comité rende en octobre ou novembre 2020 une note d'étape qui tiendrait lieu d'avis intermédiaire sur les modalités d'association du public au projet Cigéo. En effet, la prochaine édition du PNGMDR étant prévue pour fin 2020, il semble important de faire passer les messages du Haut comité en préalable. Le bureau a validé cette suggestion.

Jean-Claude DELALONDE confirme que le GT préparera un avis intermédiaire en vue de le présenter aux membres du Haut comité à l'automne 2020. Cet avis permettra d'apporter pendant la concertation post débat public sur le PNGMDR un éclairage du Haut comité au public et au maître d'ouvrage.

c. GT « Transparence et secrets »

- *Point d'information sur les travaux en cours*

Christine NOIVILLE rappelle que le groupe de travail qui a vocation à réfléchir à la question de l'articulation entre transparence et secrets est piloté par Michel LALLIER. Le mandat, adopté lors

¹ Décision du 21 février 2020 consécutive au débat public dans le cadre de la préparation de la cinquième édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs.

de la réunion plénière du 22 janvier 2020, visait deux objectifs. D'une part, un travail concernant les Plans particuliers d'intervention (PPI) qui vise à s'interroger sur les modalités de leur élaboration et de leur diffusion auprès du public, notamment via des moyens numériques. Il répond à une demande de l'association Sortir du nucléaire notamment qui estime que la consultation ne peut désormais plus passer par le seul format papier. D'autre part, le Haut comité jugeait l'information et l'association du public perfectibles. Il souhaitait émettre un avis sur ce sujet dans les meilleurs délais, dont l'enjeu s'est malheureusement trouvé conforté par la crise « Lubrizol » et la crise sanitaire liée au Covid-19. En effet, ces épisodes ont démontré l'importance de l'information du public et de l'appropriation par ce dernier des mesures de sécurité, afin de permettre une mise en œuvre efficace. **Christine NOIVILLE** félicite les membres du GT et le Secrétariat du Haut comité pour l'élaboration du projet d'avis présenté ce jour.

- *Présentation d'un projet d'avis du Haut comité formulant des recommandations sur l'élaboration et la diffusion des PPI et échanges et discussions en vue de son adoption*

Michel LALLIER présente le projet d'avis sur les PPI. Il rappelle que les objectifs du GT sont, d'une part, de cerner les attentes des publics et d'examiner la pertinence des informations actuelles produites et mises à disposition, et, d'autre part, de proposer une réponse pragmatique et « lisible » pour remédier aux écarts et manques identifiés par rapport aux attentes des publics et concernant la mise en œuvre de la réglementation. Le mandat du groupe de travail a été adopté lors de la réunion plénière du 22 janvier 2020.

Le Haut comité est convaincu de l'importance qu'il y a à sensibiliser le plus en amont possible les populations, y compris transfrontalières, sur les risques liés à un accident nucléaire et à les associer à la préparation des actions à mettre en œuvre en cas d'accident. Ainsi, le Haut comité est convaincu de la nécessité de mieux informer le public sur les PPI, mais aussi de mieux l'associer au stade de leur conception et de leur mise en œuvre, dans le respect des secrets protégés par la loi.

Dans le cadre de la phase d'élaboration des PPI des installations nucléaires, deux recommandations sont proposées. La première suggère un dialogue renouvelé entre les acteurs élaborant le PPI et la population. La seconde préconise une consultation et une information plus dynamiques du public.

Par ailleurs, une fois les PPI adoptés, le Haut comité déplore une hétérogénéité des pratiques sur l'ensemble du territoire (nature, contenu des documents mis à disposition ou distribués aux populations, modalités d'élaboration et d'association des commissions locales d'information). Le GT propose de formuler une recommandation visant à préconiser une information plus homogène et une communication plus soutenue dans les territoires en termes de modalités d'information et de contenus des brochures. Il s'agit de la recommandation n° 3.

Enfin, dans le cadre de la mise à jour des PPI et des exercices de crise, le Haut comité émet la recommandation n° 4 consistant à assurer une information et une participation du public en continu.

Michel LALLIER précise que les recommandations formulées concernent le périmètre des PPI. Mais les PPI s'intègrent dans l'ensemble plus vaste des plans d'urgence (plan ORSEC iode ou eau potable par exemple). Le GT va donc poursuivre sa réflexion en étudiant la transparence de ces plans au regard de l'information du public.

Christine NOIVILLE soumet au débat le projet d'avis. Elle synthétise les recommandations émises. Le Haut comité souhaite que le public soit associé à l'écriture même du PPI. De plus, la

consultation existante doit être également numérique. Par ailleurs, le Haut comité préconise une homogénéité des démarches d'information du public, une fois le PPI adopté. Enfin les PPI doivent être testés grâce à l'organisation d'exercices grandeur nature.

Gilles COMPAGNAT souhaite des précisions sur le document présentant les recommandations du Haut comité sur l'élaboration et la diffusion des PPI. En première page, il est évoqué un « accident restant aujourd'hui un angle mort de la connaissance des risques liés aux accidents nucléaires ». Et en page 6, il est indiqué que le GT n'a pas eu accès au guide d'élaboration des PPI. Il demande si cela lui a été refusé et si oui pourquoi. Par ailleurs, il partage les propos du GT auquel il regrette de n'avoir pu participer. En tant que vice-président de la Commission locale d'information (CLI) de Golfech, il insiste sur les réflexions à mener par le GT sur la nécessité absolue de réponse aux lettres de l'ASN lorsque des incidents se produisent.

Michel LALLIER répond que la notion d'angle mort est expliquée en note de bas de page. Le baromètre de l'ASN réalisé fin 2018 montre que si le risque d'accident est connu, le type d'accident possible ne l'est pas. La connaissance du risque est donc insuffisante.

Il confirme que le guide d'élaboration des PPI a été demandé par les membres du GT, mais n'a pas été reçu.

Enfin, les lettres de l'ASN feront bien partie des sujets des travaux poursuivis par le GT.

Elisabeth BLATON précise que le guide d'élaboration des PPI n'est pas public, il n'est pas disponible sur internet.

Rémi LAFFIN annonce que le guide a été remis en main propre. Il veillera à ce que le guide soit disponible sur internet, à l'instar des guides similaires. Le 13 mars 2018, il se souvient avoir présenté le guide des PPI et en avoir distribué notamment à des membres du Haut comité. Il annonce que les CLI ont reçu des exemplaires du guide qui a été édité à 2 000 exemplaires et fait l'objet d'une large diffusion.

Christine NOIVILLE pense que les intervenants n'évoquent pas les mêmes guides.

Elisabeth BLATON évoquait le guide qui précise les modalités d'élaboration d'un PPI relatif à une centrale nucléaire.

Rémi LAFFIN confirme qu'il s'agit du guide S4 PPI CNPE élaboré par la DGSCGC MARN, après validation de la doctrine PPI par le cabinet du ministre en 2016. Le document a été largement diffusé en 2017, notamment aux préfetures, et présenté à la demande de CLI.

Jean-Claude DELALONDE observe que les lignes bougent suite aux crises récentes. Il espère que les demandes des CLI et de l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) seront prises en compte, ce que peut laisser penser la récente déclaration du Président : « Tout ne doit pas si souvent être décidé à Paris ».

Au nom des CLI, il avait sollicité Rémi LAFFIN et reçu effectivement le guide PPI. Il rappelle que si les textes stipulent que les CLI doivent être associées aux étapes du PPI, cela n'est pas appliqué. Rémi LAFFIN les a rassurées sur ce point lors d'un échange le vendredi précédent.

Christine NOIVILLE soupçonne un malentendu au sujet du guide puisque Jean-Claude DELALONDE a reçu le document du ministère de l'Intérieur. Elle propose d'adopter l'avis sous réserve d'éclaircir ce point en dehors de la séance.

Michel LALLIER est d'accord.

Rémi LAFFIN, au nom du ministère de l'Intérieur, ne peut émettre d'avis positif sur le projet proposé. Il regrette que ce soit davantage à ses yeux une synthèse de ressentis plutôt qu'un état des lieux de l'existant. En effet, depuis 6 ans, un travail conséquent a été réalisé avec les CLI et l'ANCCLI, notamment en termes de communication.

Christine NOIVILLE rappelle que la présentation porte sur un projet d'avis qui n'est pas qu'un état des lieux. L'hétérogénéité des pratiques est pointée et non l'absence générale de publication de PPI. Elle redemande si l'avis peut être voté sous réserve.

Les membres du Haut comité sont d'accord avec cette proposition.

Yveline DRUEZ est satisfaite, car le texte souligne la nécessité d'intégrer les CLI à l'élaboration des PPI. Les trois CLI de la Manche qu'elle représente n'y étaient jusque-là pas conviées. Par ailleurs, en tant que maire de la Hague, elle rappelle qu'un PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) est établi pour chaque école, en étendant autant que possible son champ aux temps périscolaires et à la garderie. Elle signale qu'aujourd'hui, un enfant passe autant de temps en classe qu'en dehors, sous la responsabilité de la collectivité. Ainsi, le maire, responsable des PCS (Plan communal de sauvegarde), DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) et PPMS, doit veiller à la prise en compte de tous les lieux d'accueil. Elle souligne que les enseignants éprouvent des difficultés par rapport aux PPMS et requièrent l'aide de la collectivité. Enfin, elle indique qu'un volet crise sanitaire sera annexé à leur PCS. Beaucoup d'informations ont été collectées sur les personnes âgées qui alimenteront un retour d'expérience de la crise, au regard du confinement et de l'évacuation.

Jacky BONNEMAINS confirme que le guide sur le PPI est disponible. Il signale que le texte de l'avis évoque une « version publique » sous-entendant une « version privée » dont les caractéristiques ne sont pas précisées. Il suggère d'ajouter aux pistes de travail du GT une plus grande collaboration des communes dans l'écriture des PCS, les exercices et l'utilisation d'outils de communication modernes. L'association Robin des Bois estime que les communes qui bénéficient des ressources issues du nucléaire ne consacrent pas assez de ressources à la prévention.

Par ailleurs, il préconise d'évoquer les travaux du CODIRPA (Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique) qui peuvent contribuer à « réduire l'angle mort ». Il rappelle que les accidents ont des conséquences différentes selon les conditions météorologiques, la fréquentation saisonnière, etc.

Enfin, suite au retour d'expérience de Lubrizol, il est recommandé aux exploitants de sites Seveso d'être sous contrat avec des laboratoires pour anticiper les besoins de mesures en cas d'accident et d'avertir les populations, immédiatement après l'accident, de tous les effluents échappés.

Pierre BARBEY annonce que l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO) soutient les travaux du GT et les recommandations qu'il propose.

Il rappelle que la réglementation portant sur la sensibilisation des acteurs économiques a évolué en juin 2018, dans le cadre du retour d'expérience de l'accident de Fukushima. En outre, il préconise un focus sur les entreprises d'importance stratégique dont l'activité doit être poursuivie en cas de crise.

Christine NOIVILLE, en réponse à Jacky BONNEMAINS, confirme qu'il existe une version non publique d'un PPI avec des informations secrètes protégées par la loi. Le GT décryptera cette notion qui pourra faire l'objet de préconisations.

L'ensemble des pistes évoquées est noté et fera l'objet d'approfondissements.

Michel LALLIER a également pris note des remarques émises dont certaines relèvent de la seconde partie des travaux du GT. En réponse à Yveline DRUEZ, il propose d'indiquer dans le document « l'ensemble des établissements accueillant des enfants ».

Philippe CHAUMET-RIFFAUD indique que l'ASN soutient les recommandations du GT en vue d'un renforcement de la culture du risque autour des sites nucléaires. Il préconise d'évoquer les LUDD (Laboratoires, usines, déchets et démantèlement) dont le PPI combine risques chimiques et radiologiques. Enfin, il préconise d'intégrer le retour d'expérience de Lubrizol.

Michel LALLIER explique que cela constitue un travail conséquent que les délais ne permettaient pas.

Christine NOIVILLE conclut que les remarques seront intégrées dans la 2^e phase de réflexion du GT.

Elisabeth BLATON précise que les projets de recommandation portent sur les installations nucléaires incluant les centrales et les LUDD.

Rémi LAFFIN rappelle que le site internet <http://www.distribution-iode.com> inclut une FAQ (Foire aux questions), élaborée avec les CLI, l'ANCCLI et l'ASN, accessible au public, comportant plus de 200 questions.

Christine NOIVILLE propose d'ajouter, dans le document, au terme « angle mort », une note de bas de page renvoyant au site afin de le faire mieux connaître.

Elisabeth BLATON en prend note.

Rémi LAFFIN souhaiterait que le document évoque la mallette de communication remise à 1 000 maires, ainsi que les réunions publiques organisées avec les CLI et les maires. Il signale avoir de nombreuses autres remarques.

Christine NOIVILLE précise que ces remarques auraient gagné à être formulées durant les séances du GT plutôt qu'en plénière. Elle rappelle que des versions successives du document ont été envoyées au ministère de l'Intérieur, sans retour de leur part. Elle souhaiterait une amélioration du mode de fonctionnement.

Philippe GUETAT suggère que le ministère de l'Intérieur formule ses désaccords lors d'une présentation. Il lui semble en effet important de prendre en compte les positions de tous les participants.

Jean-Paul LACOTE ne souscrit pas à une discussion sur chaque ligne du document qui est le fruit d'un travail conséquent.

Christine NOIVILLE le rassure sur le fait que ce travail n'est pas remis en cause. Les erreurs signalées seront corrigées (guide, plan ORSEC) et une version mise à jour sera transmise que les participants auront à valider dans un délai court.

Michel LALLIER a noté des désaccords de fond et pas seulement de forme. Il est dans l'attente des remarques du ministère de l'Intérieur. Il rappelle que le GT a travaillé durant de nombreux mois sur le projet d'avis.

[Hors réunion : La DGSCGC a présenté aux membres du GT ses remarques sur le projet de recommandations lors d'une réunion tenue le 29 juin 2020. Celle-ci visent essentiellement à rappeler la place des PPI des installations nucléaires dans l'architecture globale de la doctrine ORSEC, l'évolution de la doctrine PPI au cours de ces dernières années et l'ensemble des actions mises en œuvre et en cours par la DGSCGC dans le cadre de ce processus. La DGSCGC a synthétisé ces éléments dans une note de doctrine qu'elle a transmise à l'ensemble des membres du GT.

Plusieurs échanges avec les membres s'en sont suivis et ont amené les membres, avec la DGSCGC, à décider de maintenir les recommandations telles que proposées ; elles visent à améliorer l'information et l'échange avec le grand public et les éléments présentés par la DGSCGC ne les remettent pas en question. Deux modifications du projet sont néanmoins proposées par le GT :

- la première concerne la mention du guide d'élaboration des PPI concernant les CNPE : celui-ci étant désormais public (il est désormais en ligne sur le site internet du ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securite-civile>), il est proposé de ne plus y faire référence dans le projet d'avis.

- la deuxième concerne la publication des retours d'expérience des exercices : le GT propose de préconiser que les synthèses des retours d'expérience effectuées au niveau national soient rendues publiques et que les exercices donnent lieu à un retour vers les populations afin de démontrer l'importance de leur participation.

Le secrétariat du Haut comité a fait part de ces informations aux membres du Haut comité par courriel du 29 juin 2020 en leur précisant que le projet d'avis ainsi modifié leur serait soumis pour adoption en septembre 2020 en l'accompagnant, comme le souhaite le GT, de l'ensemble des informations échangées au sein du groupe lors de la réunion du 29 juin, à savoir la note de doctrine établie par la DGSCGC et le compte-rendu de la réunion du GT du 29 juin.]

d. Point d'information sur les suites de la concertation sur la sûreté nucléaire dans le cadre des 4^{es} réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe

Elisabeth BLATON indique que, suite à cette concertation, une synthèse du retour d'expérience réalisé par la société C&S Conseils a été publiée sur le site du Haut comité et transmise aux 8 CLI concernées. La dernière réunion de suivi des comités d'orientations et opérationnels s'est déroulée le 27 mai dernier. L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a présenté son avis de synthèse, publié en avril 2020², et les actions à venir ont été énoncées. Électricité de France (EDF)

² https://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Pages/20200416_NI-Publication-Avis-de-synthese-IRSN-VD4-900.aspx#.XyqR93r0S5k

communiquera prochainement sur sa prise en compte des contributions. L'ASN organisera une consultation du public fin 2020 sur son projet d'avis portant sur la phase générique du processus de réexamen. Les comités d'orientations et opérationnels se pencheront également sur la concertation qu'il est prévu de lancer sur la phase générique du processus de réexamen périodique des réacteurs de 1 300 MWe en réponse aux recommandations du Haut comité.

e. Rapport d'activité du Haut comité de 2019

Christine NOIVILLE précise qu'un projet de rapport d'activité du Haut comité a été élaboré pour l'année 2019 et que le prochain rapport d'activité sera plus développé puisqu'il fera le bilan du second mandat. Elle propose aux membres du Haut comité de réagir au rapport 2019 et de procéder au vote par voie électronique, sous 7 à 10 jours.

III. Point d'information sur le fonctionnement et le contrôle des installations nucléaires françaises pendant la période de crise liée au Covid-19 et dans les mois à venir

a. Intervention des exploitants EDF, Orano, CEA, ANDRA

- *EDF*

François GOULAIN, directeur délégué Sûreté de la Division production nucléaire à EDF, présente le diaporama intitulé « Fonctionnement du parc nucléaire durant la période d'urgence sanitaire Covid-19 ».

Au pic de l'épidémie, le taux de salariés EDF atteints par le virus Covid-19 (testés ou ayant des symptômes) n'a pas dépassé 2 % des effectifs. La première semaine de la crise, 30 % des effectifs ont été maintenus sur site pour assurer les activités essentielles de sûreté, sécurité des installations et suivi de l'environnement. Après le déconfinement, 40 à 50 % du personnel EDF et des salariés prestataires étaient présents sur les sites. Mi-juin, l'effectif de référence sera de retour.

Au 11 juin, 32 unités de production sont couplées au réseau national d'électricité, 4 unités sont disponibles, mais non couplées pour économie du combustible, 18 unités sont en arrêt pour rechargement et 3 sont en arrêt sur aléa technique. La consommation nationale d'électricité repart à la hausse, sans atteindre à ce stade les niveaux habituels en cette période. A date, les retards liés à la crise sanitaire sont estimés à 1 à 3 mois selon les arrêts. Les impacts pourront être réévalués dans les mois à venir.

Il a été constaté une bonne maîtrise de la sûreté durant l'urgence sanitaire avec une adaptation rapide des organisations (mise en œuvre des plans de continuité d'activités dès le 11 mars), le maintien des activités essentielles (sûreté, sécurité des installations et suivi de l'environnement) et la continuité du service public de production en toute sûreté.

L'enjeu a consisté à susciter une vigilance partagée de tous et des remontées « terrain ». Les impacts socio-organisationnels et humains (SOH) de la crise Covid-19 ont été identifiés afin d'en maîtriser les conséquences sur les activités de management de la sûreté.

François GOULAIN précise que le pilotage de la crise s'est fait sans solliciter le process de gestion de crise nucléaire afin de le laisser disponible en cas d'accident nucléaire.

- *CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)*

Laurence PIKETTY présente le « Fonctionnement et [le] contrôle des installations nucléaires du CEA en cette période de crise liée au Covid-19 ».

Conformément aux consignes gouvernementales, le CEA a décidé le 15 mars de replier ces activités. Seules les activités essentielles ont été maintenues, la sûreté et la sécurité des installations nucléaires et des sites du CEA, les activités pour la dissuasion, ainsi que les recherches sur le Covid-19. En période de PCA (Plan de continuité des activités), le CEA avait arrêté et mis en sûreté toutes ses Installations nucléaires de base (INB). Leur surveillance a été assurée pendant tout le confinement par le personnel dédié qui faisait partie des 5 % des effectifs travaillant encore sur site. Un livret d'accueil spécifique à chaque site a été élaboré afin de présenter les dispositions sanitaires.

Au sein du CEA, 230 personnes ont été suspectées d'être atteintes par la Covid-19 soit 1 ou 2 % des effectifs. Elles ont été placées en quatorzaine puis suivies avant leur retour sur site.

La reprise progressive a débuté le 20 mai et, à ce jour, entre 50 % et 80 % d'activité sont assurés selon les sites du CEA (50 % à Saclay, soit 3 500 personnes). La reprise se déroule conformément à la planification du CEA.

Laurence PIKETTY devant quitter la réunion, elle propose aux membres du Haut comité de lui transmettre leurs questions par voie électronique, via le Secrétariat du Haut comité.

- *Orano*

Dominique GUILLOTEAU, directeur HSE (Hygiène sécurité environnement) d'Orano, présente le document « Pandémie Covid-19. Bilan du fonctionnement des installations ».

Depuis le début de la pandémie, avec le soutien de la direction Santé du groupe, la direction générale et le COMEX (Comité exécutif) se sont mobilisés afin de suivre au quotidien l'évolution et décider des stratégies et dispositions de prévention sanitaire à déployer, en liaison avec les équipes opérationnelles.

Concernant la sûreté et la sécurité des installations, les organisations des équipes opérationnelles et de soutien sont monitorées par le management de proximité au quotidien, de manière à disposer en permanence de l'effectif adapté à la configuration de l'installation, que celle-ci soit en production, en maintenance, en surveillance ou en démantèlement.

Orano a veillé à maintenir la cohésion sociale notamment au regard du télétravail, en poursuivant le dialogue social. Le groupe a également contribué à la solidarité nationale avec la fourniture d'équipements de protection aux hôpitaux et professionnels de santé.

Face à la pandémie, Orano a organisé, via les PCA, le management opérationnel, afin de répondre aux besoins prioritaires de ses clients et des mesures générales ont été prises afin d'assurer le fonctionnement des usines du groupe. L'activité sur les chantiers stratégiques des grands projets (travaux neufs ou démantèlement) a été réduite, tandis que les chantiers de moindre urgence ou contraints par les disponibilités des entreprises sous-traitantes ont été arrêtés.

Globalement, entre 50 % et 80 % d'activité a été maintenue sur l'ensemble du groupe et à ce jour l'activité voit un retour au nominal.

Le contrôle d'activité des usines a été maintenu en interne (réalisé par le management de proximité et les équipes support) et en externe (l'ASN a réalisé une dizaine d'inspections à distances et quelques-unes sur site).

- *ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs)*

Sébastien FARIN présente le document « Fonctionnement des installations de l'ANDRA en période Covid-19 et perspectives ».

Les activités essentielles ont été poursuivies, notamment aux centres industriels de l'ANDRA dans l'Aube où la collecte des déchets a été maintenue pour les secteurs électriques et hospitaliers.

L'ANDRA a été relativement peu touchée par la Covid-19. Une dizaine de personnes ont été malades, sans cas grave recensé.

Depuis la mi-mai les activités ont repris, avec autant que possible un maintien du télétravail. Au centre de stockage de l'Aube, l'activité est redevenue nominale et le télétravail est l'exception.

- *Discussions*

Yannick ROUSSELET remercie Dominique GUILLOTEAU d'Orano pour sa présentation très détaillée. Il souhaiterait des précisions d'EDF concernant le décalage éventuel d'opérations de maintenance.

François GOULAIN répond que les activités de maintenance liées aux arrêts de tranche sont décalées à 2021. Les arrêts prévus en 2021 verront les activités de maintenance décalées d'autant. Ces activités incluent les modifications prévues des réacteurs. Les activités prévues avant la crise, relatives aux arrêts, seront réalisées, à l'exception du remplacement du générateur de vapeur prévu sur Gravelines en cohérence avec l'arrêt du réacteur planifié en 2021.

Une quinzaine de Diesels d'ultime secours (DUS) devaient être mis en service en 2020. Trois l'ont été en tant que chantier prioritaire durant la crise. Le planning est très tendu pour certains DUS dont l'échéance du 30 juin risque de ne pas être respectée, malgré les efforts déployés par les équipes.

Natalia POUZYREFF évoque un article du 29 mai dans le journal Le Monde invoquant l'urgence pour Orano de réflexions sur de nouvelles capacités d'entreposage. Elle demande si le risque d'engorgement des combustibles usés est réel.

Par ailleurs, elle souhaite des précisions de la part d'EDF concernant les « quatre unités non couplées pour économie de combustibles ».

Dominique GUILLOTEAU explique que pendant la crise, l'évacuation des combustibles usés et leur transfert à La Hague constituaient des activités prioritaires d'Orano. Aucune difficulté n'a été rencontrée. Il pense que l'article s'inquiétait d'une crise épidémique plus grave et plus longue, posant la question de l'entreposage.

François GOULAIN confirme que les transports étaient une activité prioritaire pour EDF et ses partenaires. Aucun souci de stockage du combustible sur les réacteurs n'est observé actuellement et des marges sont préservées à court et moyen termes en cas de problème de transport. Le critère de sûreté est en permanence respecté et, dans le cas contraire, la livraison du combustible constitue un levier à actionner.

Il indique que 10 arrêts réacteurs ne seront pas réalisés en 2020 afin de simplifier l'activité et conserver la même capacité de production d'électricité. Il explique que 3, 4, voire 6 réacteurs sont arrêtés « pour économie de combustibles », car la consommation d'électricité des clients et consommateurs ne nécessite pas qu'ils soient en production. Les maintenir obligerait à évacuer l'électricité produite. Ces réacteurs seront disponibles en hiver pour répondre à la pointe de consommation électrique.

b. Interventions de l'ASN et de l'IRSN

- ASN

Christophe QUINTIN, Inspecteur en chef de l'ASN, présente « Les inspections de l'ASN pendant la crise Covid-19 ».

Le télétravail a été mis en place de manière systématique. En phase 1, les inspections sur site ont été limitées au strict nécessaire (réactive sur incident, gestion de crise, etc.). Des inspections et contrôles à distance ont été instaurés et le travail d'instruction de l'ASN s'est poursuivi quasi normalement, notamment le suivi des arrêts de réacteur. De nouveaux outils de contrôle à distance ont été découverts qui seront probablement maintenus dans le temps (suivi en quasi-temps réel de certains paramètres d'exploitation des réacteurs). La phase 2 correspond à la reprise des inspections sur site en période de confinement. Au total, 18 inspections ont été réalisées sur site entre le 15 mars et le 15 mai, dont 12 en sûreté et 6 en inspection du travail. 47 contrôles à distance, dont 27 sur les Réacteurs à eau pressurisée (REP) (incluant 12 suivis d'arrêt). Les inspections n'ont pas révélé de dégradation de la sûreté durant la phase aiguë de la crise. Il a été apprécié que l'inspection remonte les problèmes rencontrés au niveau national puis que l'information soit redescendue sur tous les sites.

La phase 3 est la relance des inspections sur site en post-déconfinement. Les inspecteurs sont à répartir différemment pour limiter les risques pour ceux qui sont sensibles au risque Covid. Enfin, la phase 4 consiste à réviser le programme annuel d'inspection dans le contexte d'une persistance du risque Covid.

- IRSN

Karine HERVIOU explique que l'activité d'expertise de sûreté s'est poursuivie normalement à l'IRSN grâce au télétravail. Les avis ont été rendus dans le calendrier prévu, notamment l'avis de synthèse relatif aux 4^{es} réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe, rendu fin mars et publié le 16 avril.

L'IRSN n'a pas été saisi sur des aspects spécifiques liés à la pandémie, mais par exemple sur la stratégie d'économie d'énergie qu'il convient d'anticiper. Une attention a été portée au cycle du combustible et aux impacts sur la production d'assemblages combustibles et les capacités d'entreposage.

La crise sanitaire a prouvé la bonne capacité d'adaptation des exploitants. L'IRSN a engagé une réflexion sur les impacts possibles à court et moyen termes sur la sûreté des installations. Cette crise interroge sur la résilience des organisations. Des échanges internationaux sont en cours également.

- *Discussions*

Benoît BETTINELLI demande à l'ASN un focus sur l'accès à distance des paramètres d'exploitation des réacteurs EDF.

Christophe QUINTIN explique que ces outils utilisés par EDF pour certaines opérations ont été couplés à un système de visioconférences et de partage d'écrans afin d'avoir accès à des données de surveillance des réacteurs (excluant les données confidentialité sécurité). Ces données sont habituellement utilisées par les ingénieurs d'EDF pour réaliser du contrôle a posteriori.

Michel LALLIER l'interroge sur le système d'alerte pour les salariés.

Christophe QUINTIN répond que ce système, à l'instar du site web, a fonctionné durant la crise, avec une surveillance renforcée. Finalement, les alertes n'ont pas été plus nombreuses qu'en temps normal. La surveillance des prestataires était source d'inquiétude du fait du moindre effectif d'EDF sur site, mais les inspections réalisées ont été rassurantes.

IV. Point sur les incendies en Ukraine dans la zone d'exclusion autour de la centrale de Tchernobyl

Marc GLEIZES présente le document « Incendies d'avril 2020 dans la zone d'exclusion autour de la centrale de Tchernobyl : expertise de l'IRSN ».

Il explique que le début d'incendie du 4 avril était dû à des feux d'agriculteurs, hors de la zone d'exclusion des 30 kilomètres, mais qu'ils s'y sont propagés. Les incendies ont été maîtrisés le 2 mai. Environ 800 km² de forêt (estimation) ont été ravagés en Ukraine y compris dans la zone d'exclusion de Tchernobyl. Des radionucléides présents suite à l'accident de 1986 (césium, strontium, plutonium) ont été remis en suspension et mobilisés dans des masses d'air qui ont atteint l'Europe de l'Ouest.

L'IRSN a créé son organisation de crise de niveau 1 (niveau le plus bas), à distance du fait du confinement. Des informations sur les incendies ont été recueillies et des mesures réactives de surveillance de l'environnement en France ont été mises en œuvre par l'IRSN. En dépit du contexte, la radioactivité due à la remise en suspension provoquée par les incendies arrivant en France a pu être caractérisée. Sur 30 mesures d'aérosols réalisées sur filtres en avril, 9 ont dépassé légèrement le bruit de fond habituel. La mesure la plus élevée est de 1,31 micro becquerel de césium 137 par m³ d'air à la station de Cadarache.

Les modélisateurs de l'IRSN ont estimé la trajectoire des masses d'air contaminée provenant des incendies à travers l'Europe ainsi que les concentrations attendues en France par simulation numérique. Le nuage est arrivé par le sud-est de la France le 7 avril et a persisté jusqu'au 14 avril. Une seconde vague a été observée, à un niveau plus faible, du 23 à fin avril. Les niveaux de radioactivité estimés par simulation numérique ont été confirmés par les mesures de l'IRSN.

Des évaluations dosimétriques ont montré que l'impact était faible à proximité des incendies et très faible en France. Enfin, à la connaissance de l'Institut, le site de la centrale de Tchernobyl et les installations dans la zone d'exclusion n'ont pas été affectés par les incendies.

L'IRSN a publié 5 notes d'information en français et en anglais et des vidéos simulant le transport des masses d'air contaminées à travers l'Europe en avril.

Patrick BIANCHI s'enquiert d'un impact de l'incendie sur la ventilation et donc à l'intérieur de l'INB. Il pense qu'un tel retour d'expérience serait intéressant pour le projet Cigéo.

Marc GLEIZES n'a pas eu d'information précise à ce sujet. A priori, il n'y a pas eu de conséquence importante telle qu'un bouchage du système de ventilation. Le sujet est en cours de discussion avec les partenaires ukrainiens.

Christine NOIVILLE remercie les participants pour ces échanges.

Parmi les points en suspens, elle a noté l'envoi d'un mail pour recueillir les remarques concernant le rapport d'activité 2019, un échange avec le ministère de l'Intérieur sur le projet d'avis relatif aux PPI puis la transmission du texte pour commentaires aux membres du Haut comité. Enfin, une réunion plénière sera organisée en septembre.

Benoît BETTINELLI propose d'évoquer lors de cette réunion l'incendie du sous-marin en rade de Toulon.

Natalia POUZYREFF annonce que le sous-marin ne contenait a priori ni combustible ni armement nucléaire.

Christine NOIVILLE remercie Elisabeth BLATON pour l'organisation de cette nouvelle réunion et le travail réalisé pour le Haut comité.

Les membres du Haut comité s'associent à ses remerciements.

La séance est levée à 13 heures.

Glossaire

ACRO	Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest
ANCCLI	Association nationale des comités et commissions locales d'information
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CFE-CGC	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (syndicat)
CGT	Confédération générale du travail (syndicat)
CLI	Commission locale d'information
CODIRPA	Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique
COMEX	Comité exécutif
DAC	Demande d'autorisation de création
DGSCGC	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs
DUS	Diesels d'ultime secours
EDF	Électricité de France
FAQ	Foire aux questions
GT	Groupe de travail
HSE	Hygiène sécurité environnement
INB	Installations nucléaires de base
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
LUDD	Laboratoires, usines, déchets et démantèlement
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
PCA	Plan de continuité des activités
PCS	Plan communal de sauvegarde
PNGMDR	Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs
PPI	Plan particulier d'intervention
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
REP	Réacteur à eau pressurisée
SOH	Socio-organisationnels et humains

Liste des participants (visioconférence)

Étaient présents :

BABARY Serge (Sénateur d'Indre-et-Loire)
BARBEY Pierre (ACRO)
BERINGER François (CLIS Fessenheim)
BIANCHI Patrick (CFTC)
BONNEMAINS Jacky (Robin des bois)
CHARRE Jean-Pierre (ANCCLI)
CHAUMET-RIFFAUD Philippe (ASN)
COMPAGNAT Gilles (CLI de Golfech)
DELALONDE Jean-Claude (ANCCLI)
DE LASTIC François (EDF)
DRUEZ Yveline (CLI de la Manche)
DUPLESSY Jean-Claude (Académie des sciences)
FARIN Sébastien (ANDRA)
FRIONNET Aurélie (CFE-CGC)
GUETAT Philippe (CFE-CGC)
GUILLEMETTE Alain (DSND)
GUILLOTEAU Dominique (Orano)
GOUBET Gilles (CGT-FO)
KANTOR Guy (LNC)
LACOSTE André-Claude
LACOTE Jean-Paul (FNE)
LALLIER Michel (CGT)
LEBEAU-LIVE Audrey (IRSN)
NIEL Jean-Christophe (IRSN)
NOIVILLE Christine, présidente du Haut comité
PIKETTY Laurence (CEA)
POCHITALOFF Pierre (SPAEN-UNSA)
POUZYREFF Natalia (Députée des Yvelines)
ROUSSELET Yannick (Greenpeace France)
VUILLEZ Jean-Philippe (SFMN)

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît
BLATON Elisabeth
MERCKAERT Stéphane

Invités :

ACHARIAN Céline (ASN)
BESNUS François (IRSN)
GLEIZES Marc (IRSN)
GOULAIN François (EDF)

HERVIOU Karine (IRSN)
LAFFIN Rémi (DGSCGC)
LHEUREUX Yves (ANCCLI)
QUINTIN Christophe (ASN)